

Coordination Inter-SAGE : une animation partenariale entre différents SAGE pour une meilleure gestion de l'eau

Une commission Inter-SAGE est une instance qui regroupe différents acteurs désignés par chaque Commission Locale de l'Eau (CLE) d'un SAGE. Afin de favoriser les échanges et améliorer la gouvernance autour de la gestion locale de l'eau, le SAGE Nappe de Beauce et milieux aquatiques associés et le SAGE Orge-Yvette ont décidé de se réunir autour d'une commission Inter-SAGE. Une démarche similaire sera menée entre le SAGE Nappe de Beauce et le SAGE Loir.



Témoignage

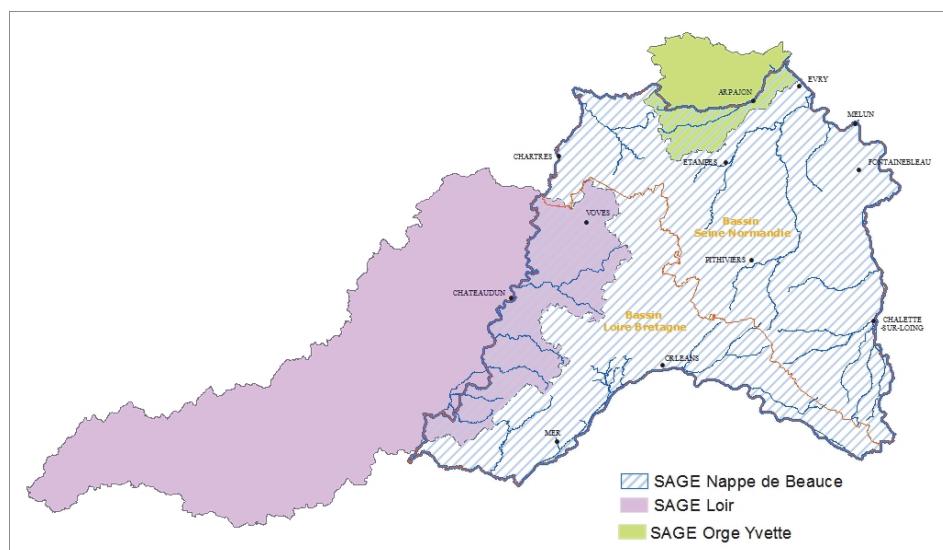
Sophie DERUYVER et Alison LARRAMENDY

Chargées de mission SAGE Nappe de Beauce et milieux aquatiques associés

Qu'est-ce qui a motivé la création d'une commission Inter-SAGE ?

Le SAGE Nappe de Beauce et milieux aquatiques associés est un SAGE qui se superpose de façon partielle avec deux autres SAGE : le SAGE Orge-Yvette et le SAGE Loir. En effet, le périmètre du SAGE Nappe de Beauce qui, comme son nom l'indique, est un SAGE de nappe, recoupe celui des deux autres SAGE qui sont, quant à eux, des SAGE d'eaux superficielles avec des limites hydrographiques de surface bien définies. Devant cette situation un peu particulière, les acteurs responsables de la gouvernance et de la gestion des eaux se sont interrogés sur la compatibilité entre les SAGE sur les territoires communs.

Il a été décidé qu'une commission Inter-SAGE devait voir le jour pour permettre le bon fonctionnement de la gestion de l'eau et une meilleure concertation. Ainsi, les stratégies des SAGE se complètent, celui de la Nappe de Beauce étant le SAGE dédié à la gestion de la ressource souterraine et à la problématique agricole, et le SAGE Orge-Yvette s'intéressant majoritairement aux ressources superficielles et aux pollutions urbaines.



En ce qui concerne le SAGE Loir, actuellement en fin d'élaboration, la disposition MO.5 du projet de SAGE prévoit la création d'une instance d'échange et de coordination inter-SAGE (SAGE Loir et SAGE Nappe de Beauce) afin de garantir une bonne coordination et mise en cohérence des actions à l'échelle des ressources et milieux communs aux deux territoires.

Comment a été mise en place cette commission ?

Les eaux souterraines de la Nappe de Beauce ne suivant pas les limites hydrographiques du bassin correspondant, il a fallu réfléchir à la manière d'accorder ce SAGE avec le SAGE Orge-Yvette. La mise en place de la commission Inter-SAGE est apparue comme la meilleure solution. Cette idée a émergé en 2010, lors de la rédaction du SAGE Nappe de Beauce, alors que le SAGE Orge-Yvette était déjà approuvé depuis 2006 et entamait sa phase de révision. Dès lors, il a été décidé de réunir les acteurs concernés.

Une réunion a eu lieu le 20 octobre 2010, en présence notamment des présidents de chaque Commission Locale de l'Eau (CLE) et des animateurs des SAGE Nappe de Beauce et Orge-Yvette. Après examen du contenu du projet de SAGE Nappe de Beauce, il est apparu que l'ensemble des dispositions et articles était compatible avec le SAGE Orge-Yvette mais qu'il faudrait s'assurer à l'avenir d'une bonne coordination des démarches engagées par chaque SAGE sur les territoires communs.

Comment la commission Inter-SAGE est-elle organisée ?

La commission Inter-SAGE n'est pas une instance décisionnelle : c'est une instance d'information. Elle a pour objectif de relayer auprès des bureaux de chaque CLE l'état d'avancement et les démarches engagées par l'autre CLE. Cette commission est composée de 16 membres :

- 4 représentants du collège des élus de chaque CLE, dont les 2 présidents ;
- 2 représentants du collège des usagers de chaque CLE ;
- 4 représentants des services de l'Etat ;
 - o Agence de l'Eau Seine-Normandie,
 - o Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie,
 - o Direction Départementale des Territoires de l'Essonne,
 - o Direction Départementale des Territoires des Yvelines.

Les membres de la CLE qui siègent au sein de la commission Inter-SAGE ont été élus par les membres des différents collèges dont ils sont issus. Il est prévu que cette commission se réunisse au minimum une fois par an. Si cela paraît peu, c'est qu'il faut savoir que les échanges entre chaque SAGE se passent surtout au niveau des cellules d'animation.

Quel est le rôle de la commission ?

La commission se consacre à l'information et à la communication sur l'ensemble du territoire concerné. Elle a davantage un rôle de suivi des activités qu'un rôle décisionnel.

Ces activités concernent principalement :

- la mise en place d'une cohérence des deux SAGE (lors des prochaines phases de révision),
- le suivi de la mise en œuvre des deux SAGE,
- la valorisation et la diffusion d'informations sur les études menées et les avis rendus par les CLE sur le territoire commun,

Il a été décisif de mettre cette commission Inter-SAGE en place pour assurer une cohérence au niveau des mesures à prendre et une meilleure information des différents acteurs sur le terrain qui ne savent parfois pas quelles décisions retenir. Par ailleurs, cette coopération Inter-SAGE permet à chaque SAGE de profiter des travaux de l'autre en matière d'études ou d'opérations de communication (mutualisation des outils).

Par exemple, le SAGE Nappe de Beauce a bénéficié des résultats de l'étude de prélocalisation des zones humides menée sur le territoire du SAGE Loir pour compléter sa propre étude et éviter ainsi les doublons sur la partie commune.

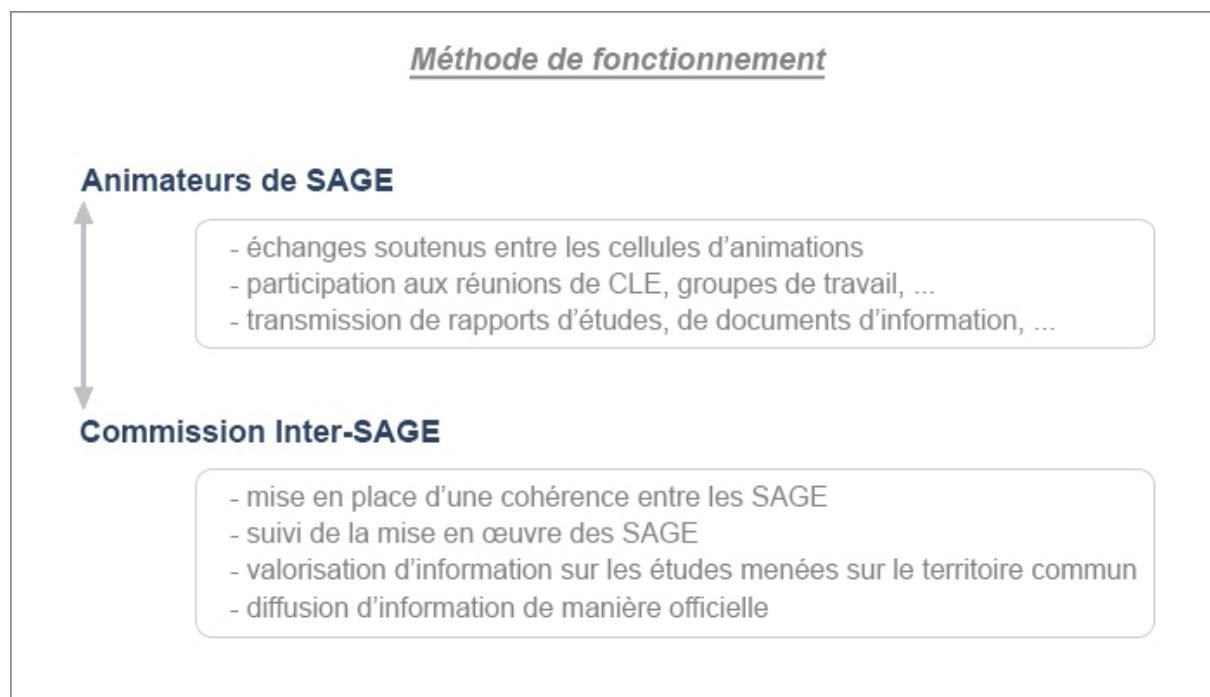
Egalement, le rôle de la commission est de « rassurer » les élus qui se posent des questions sur la gestion de l'eau et de donner une réponse concrète aux inquiétudes de chaque CLE. La compréhension des enjeux de chaque SAGE est facilitée.

En tant que chargées de mission du SAGE Nappe de Beauce, quelles sont vos missions concrètes au sein de la commission ?

Nous ne faisons pas partie intégrante de la commission Inter-SAGE. Néanmoins, nous avons un rôle important à jouer avant la phase d'information-communication : la mise en place de cette commission nécessite une communication et des échanges soutenus entre les cellules d'animation. Ainsi, nos missions portent principalement sur :

- la participation aux réunions de CLE, groupes de travail, comités de pilotage, ... des deux autres SAGE ;
- la transmission des rapports d'études, documents d'information et de sensibilisation,

Une réelle coopération est mise en oeuvre entre les animateurs de chaque SAGE, puisque nous restons en contact permanent, que ce soit par mail ou téléphone. Notre rôle, comparé à celui de la commission, est un peu informel. La commission Inter-SAGE met en lumière le travail que nous avons réalisé en amont.



En savoir plus :

- [Fiche du SAGE Nappe de Beauce et milieux aquatiques associés](#)
- [Fiche du SAGE Orge et Yvette](#)
- [Fiche du SAGE Loir](#)

- [Le site du SAGE Nappe de Beauce et milieux aquatiques associés](#)
- [Le site du SAGE Orge et Yvette](#)
- [Le site du SAGE Loir](#)